

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche  
Service Environnement et Aménagement du Territoire  
04 13 31 64 68

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020  
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. ÉRIC LE DISSÈS**

**OBJET : Budget primitif 2020 : délégation étang de Berre.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'étang de Berre, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Dans le cadre de la délégation Etang de Berre, le Département soutient les syndicats mixtes gestion intégrée prospective et restauration de l'Etang de Berre (GIPREB) et parc marin de la Côte Bleue (PMCB) dont les missions concourent à retrouver et conserver les caractéristiques d'un milieu permettant le retour et le maintien des usages.

Les objectifs de notre politique sont :

- d'affirmer une politique territoriale en soutenant techniquement et financièrement les actions de ces structures dans une dynamique de cohérence avec les autres politiques sectorielles,
- de positionner le Conseil départemental comme acteur des grandes problématiques du territoire,
- de sensibiliser les citoyens à la préservation de ces espaces.

#### Le GIPREB

Le GIPREB, syndicat mixte dont le Département est membre depuis sa création en 2000, a pour objet de retrouver les caractéristiques d'une lagune méditerranéenne profonde au fonctionnement équilibré.

Ces missions sont mises en œuvre dans une perspective de retour à un écosystème équilibré et en bon état, favorable au maintien et au développement durable des usages en lien avec le milieu aquatique marin.

Depuis 2003, le Conseil départemental s'est engagé dans l'accompagnement du projet d'expérimentation de la réouverture du tunnel du Rove à la courantologie. A la suite des conclusions de la mission du Conseil général de l'environnement et du développement durable, menée en 2018, le projet a fait l'objet d'un nouveau questionnement.

Au titre de l'année 2020, le Département est appelé à honorer sa participation au GIPREB en tant que membre du syndicat mixte. Par ailleurs, le soutien aux investissements s'engagera en fonction de leur nature, de leur intérêt départemental et de la disponibilité des crédits.

Le syndicat mixte du parc marin de la Côte Bleue (PMCB)

Le PMCB, syndicat dont le Département est membre depuis sa création en juillet 2000, a pour missions : la protection du milieu marin littoral de la Côte Bleue, la gestion des ressources halieutiques, la connaissance du patrimoine naturel et l'éducation du public et des scolaires.

Gestionnaire reconnu, notamment des réserves, le Parc Marin de la Côte Bleue est classé « ASPIM » (Aire Spécialement protégée d'Intérêt Méditerranéen, 4 sites labellisés en France). Ce classement lui confère le statut d'aire marine protégée et permet une reconnaissance à l'échelle méditerranéenne de ses actions.

Très récemment, le Parc Marin de la Côte Bleue a intégré la liste verte des aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qui est un nouveau système de certification de la qualité de gestion et de gouvernance des aires protégées, mis en place en 2014. Il promeut une approche positive de la conservation, et vise à reconnaître, encourager et valoriser les succès obtenus par les gestionnaires d'aires protégées. Le 27 novembre 2018 s'est tenue en Egypte la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP14). A cette occasion l'UICN a annoncé l'inscription de 15 nouveaux sites sur la liste verte. Parmi les 5 sites français retenus cette année, le Parc Marin de la Côte Bleue vient compléter la liste des 39 sites reconnus internationalement pour la qualité de leur gestion.

Le Département soutient son engagement dans de nombreuses actions : gestion et surveillance des réserves, aide à la pêche côtière durable, amélioration des connaissances scientifiques, association aux décisions d'aménagements du littoral, sensibilisation et éducation du public. Ces actions sont intégrées dans un plan de gestion qui devrait être très prochainement renouvelé afin de poursuivre les travaux déjà réalisés et définir des nouveaux objectifs dans la lignée de la précédente programmation. La qualité de cette gestion est reconnue de tous les acteurs (collectivités, professionnels, associations...), notamment à l'international, et contribue au rayonnement de notre département.

Au titre de l'année 2020, il conviendra de participer aux charges de fonctionnement du Parc Marin de la Côte Bleue en honorant la participation annuelle. Par ailleurs, le soutien aux investissements s'engagera en fonction de leur nature, de l'intérêt départemental et de la disponibilité des crédits.

L'état des crédits affectés à la politique publique de l'étang de Berre figure en annexe 1 du présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération suivante.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

